

Bulletin Municipal Juin 2018
LES TROIS CHABOTS



PRÉSENTATION DU BUDGET 2018
PAR COMMISSION

Chers Jarnacais, chères Jarnacaises,



Le 4 avril dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le projet de budget primitif 2018. Ce budget, c'est la mise en œuvre financière des projets de l'année 2018 et des suivantes. Il se situe dans la continuité des actions initiées depuis 2014. Ainsi, malgré des

dotations d'état en stagnation et des perspectives assez peu encourageantes en matière d'évolution de ces recettes, nous avons été, cette année encore en mesure de ne pas appliquer de hausse des taux des taxes locales, comme nous nous y étions engagés depuis le début du mandat. C'est un exercice difficile pour de nombreuses communes qui, comme Jarnac, doivent trouver des solutions pérennes pour palier leurs ressources toujours en baisse. La Commune de Jarnac est cependant dans une bonne santé financière et a pu entreprendre de grands chantiers d'investissement pour l'avenir.

Ainsi, la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire vient de commencer. Ce chantier phare qui vient d'entamer sa phase de travaux est l'aboutissement à la fois d'une collaboration avec les professionnels de santé et d'une étude architecturale issue d'un jury de concours. Il s'agissait pour Jarnac de se positionner, au sein du territoire, comme plateforme de la santé au quotidien. La désertification médicale touche l'ensemble du Département, la médecine de demain doit se réinventer. Jarnac, par la construction d'une Maison de Santé a souhaité se doter d'un outil pour permettre aux Jarnacais d'accéder à une médecine de qualité. Et ce projet ne peut être qu'un maillon de la chaîne. C'est pourquoi, le partenariat actif des professionnels de santé est essentiel pour faire vivre la Maison de Santé et accueillir de jeunes médecins, infirmières, dentistes ou kinésithérapeutes.

La Municipalité met également en œuvre des projets pour accueillir de nouveaux habitants. En milieu d'année, les travaux débiteront pour aménager

un lotissement de 21 parcelles, route des Champagnères. Nous espérons ainsi accueillir de nouvelles familles à Jarnac ou permettre à d'autres, actuellement locataires sur la commune, de devenir propriétaires.

Ce lotissement accueillera le Centre de Loisirs Intercommunal, sous gestion de l'Agglomération du Grand Cognac. La construction d'un nouveau Centre de Loisirs permettra l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants de tout le territoire, dans des conditions d'espace et de confort idéales.

Un autre investissement conséquent sera réalisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac dans le domaine du Sport, initié à l'origine par la Commune de Jarnac : l'extension de la Plaine des Sports, au nord des terrains existants. Cet équipement va créer des terrains supplémentaires permettant l'accueil dans de bonnes conditions de l'ensemble des équipes de football et rugby de la Commune.

Ces travaux seront précédés, comme tous les travaux d'aménagement d'envergure sur la commune, de fouilles archéologie préventive menées par l'INRAP (Institut National de Recherche en Archéologie préventive). Jarnac est une source importante de recherches archéologiques, preuve de son passé riche et de son évolution au fil des siècles et des millénaires. Tout au long des campagnes de fouilles qui ont précédé la construction de la nouvelle caserne des pompiers ou encore la Maison de Santé, nous avons pu apprécier, au travers des vestiges découverts par les archéologues, la grande diversité d'activités qu'a pu connaître notre cité au fil du temps.

Cette année 2018 sera l'année charnière pour la redéfinition des compétences entre la Communauté

SOMMAIRE:

Représentants à l'Agglo	p3
Budget général	p4
Travaux	p5
Sports	p6
Culture	p6
Communication	p7
Social	p7
Maison de Santé	p8
Participation citoyenne	p11
Newsletter	p12
Infos Commune	p14
Infos pratiques	p15
Expression Opposition.....	p15
Etat civil	p16
RGPD	p16

d'Agglomération du Grand Cognac et les communes membres, dont Jarnac. Ainsi, 2017 a été l'année de mise en œuvre de la gouvernance, se traduisant par l'élection d'un nouveau bureau en décembre. Le temps est aujourd'hui à définir les statuts de cette nouvelle entité née de la fusion, rappelons-le, de quatre Communautés de Communes aux compétences variées. En juin prochain, les élus communautaires se réuniront pour doter l'Agglomération de ses compétences définitives.

L'Agglomération exerce déjà effectivement depuis sa création les compétences Eau Potable et Assainissement. Le principe politiquement acté est que l'Agglomération du Grand Cognac a pour vocation à gérer des services et équipements qui dépassent par nature le cadre du territoire communal (Eau potable ou accueil de loisirs). A contrario, les communes se

verront réattribuer des compétences qui, par leur fonctionnement au quotidien, ne dépassent pas les limites de leur territoire. Ainsi la gestion des écoles et du marché couvert reviendront au 1er janvier 2019 dans le giron de la commune.

Comme vous venez de le lire, l'année 2018 va être riche en grands chantiers de part et d'autre de la commune. Ces grands travaux démontrent que la Ville de Jarnac œuvre pour garder toute son attractivité et son dynamisme. Les travaux et investissements d'aujourd'hui sont la Ville de demain.

Je vous souhaite une bonne lecture.

François RABY
Maire de Jarnac

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND COGNAC



Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac s'est substituée à la Communauté de Communes de Jarnac, reprenant à titre transitoire l'ensemble des compétences exercées par cette dernière, tout comme les compétences des trois autres communautés de communes formant cette nouvelle entité.

Le 28 juin prochain, les statuts définitifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac seront votés.

Les décisions de l'agglomération du Grand Cognac sont prises par un Conseil Communautaire composé de 96 membres issus des communes du territoire.

La commune de Jarnac a désigné cinq conseillers communautaires : François RABY, Catherine PARENT, Philippe GESSE, Christophe ROY et Jérôme ROYER.

L'agglomération est administrée par un Bureau

composé du Président, Jérôme SOURISSEAU et de 14 Vice-Présidents dont François RABY, 9^{ème} Vice-Président délégué à l'administration générale, commande publique et agriculture et Jérôme ROYER, 10^{ème} Vice-Président délégué au logement et à l'habitat.

Les élus communautaires siègent au sein de huit commissions chargées de l'instruction des dossiers :

- Administration Générale - Finances
- Économie - Tourisme
- Sports - Éducation - Jeunesse
- Culture - Patrimoine
- Mobilité - Voirie
- Grand cycle de l'Eau

Dans quelles commissions siègent vos élus communautaires ?

- François RABY : Commission Économie - Tourisme
- Catherine PARENT : Commission Sports - Éducation – Jeunesse
- Philippe GESSE : Commission Administration Générale - Finances
- Christophe ROY : Commissions Culture - Patrimoine et Mobilité - Voirie

BUDGET GÉNÉRAL DE LA VILLE



Depuis notre élection et le tout début de ce mandat, nous nous sommes engagés à avoir en toutes circonstances une vision prospective pour Jarnac.

Jarnac est une petite ville à taille humaine, qui bénéficie

d'une belle qualité de vie et d'un environnement privilégié qu'il convient de préserver.

La ville doit continuer de progresser, d'avoir des projets structurants, de poursuivre une politique locale d'investissement dynamique, tout en gardant à l'esprit que cela doit rester dans ses capacités

financières pour contenir la fiscalité locale.

Face au gel des dotations de l'État, et à un environnement budgétaire contraignant pour chaque type de collectivité, notre commune a choisi :

- de poursuivre ses efforts de mise à jour des équipements d'investissements,
- de maintenir des services de qualité aux Jarnacais tout en maîtrisant l'évolution des dépenses de fonctionnement,
- de respecter scrupuleusement les préconisations de l'État dans le domaine financier et notamment les ratios relatifs à l'endettement des communes,
- de ne pas toucher à la fiscalité locale dépendante de la commune.

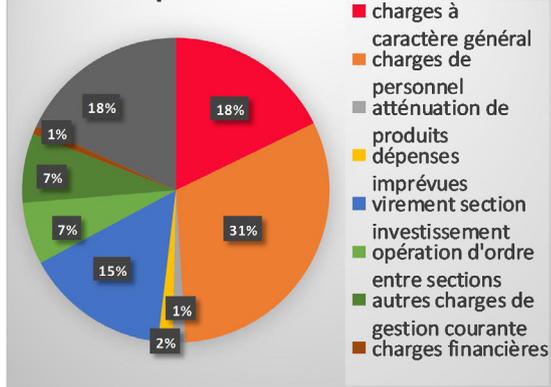
FONCTIONNEMENT

dépenses		recettes	
charges à caractère général	924 732,00	excédent antérieur reporté	1 550 942,47
charges de personnel	1 626 600,00	atténuation de charges	40 000,00
atténuation de produits	70 000,00	impôts et taxes	2 987 072,00
dépenses imprévues	80 000,00	ventes de produits	29 420,00
virement section investissement	794 684,86	dotations, subventions	540 887,00
opération d'ordre entre sections	341 500,00	autres produits de gestion courante	60 260,00
autres charges de gestion courante	382 630,00		
charges financières	47 000,00		
charges exceptionnelles	941 434,61		
	5 208 581,47		5 208 581,47

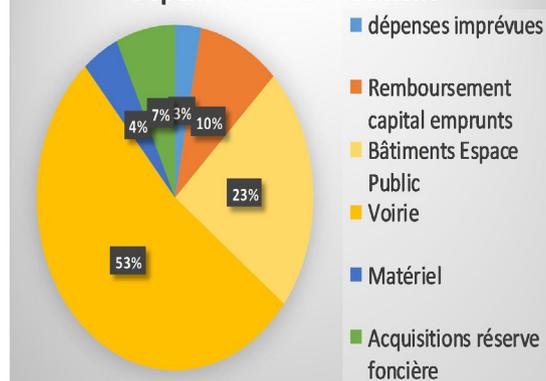
INVESTISSEMENT

dépenses		recettes	
déficit antérieur reporté		excédent antérieur reporté	97 652,66
dépenses imprévues	70 000,00	virement section fonctionnement	794 684,86
Remboursement capital emprunts	220 450,00	dotations, fonds divers	450 347,34
Bâtiments Espace Public	525 450,00	subventions	124 000,00
Voirie	1 221 500,00	emprunts	488 665,14
Matériel	100 100,00	amortissements	325 500,00
Acquisitions réserve foncière	160 000,00	autres recettes	16 650,00
	2 297 500,00		2 297 500,00

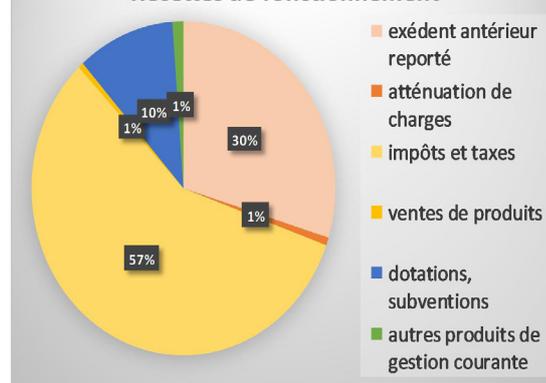
Dépenses Fonctionnement



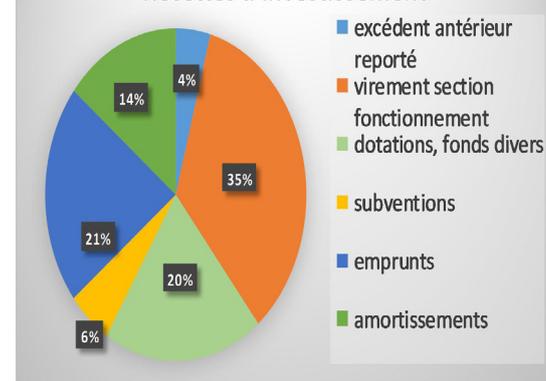
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



La pause hivernale en matière de travaux s'achève et la saison reprend pour mettre en œuvre les projets validés par le Conseil Municipal.

En début l'année, les Jarnacais ont vu la mise en service des points d'apports volontaires de déchets dans le centre-ville.

Depuis février, de gros travaux de canalisations et de voirie sont en cours et s'étendent de la rue de l'Aumônerie à la route de la Touche. Ces travaux, diligentés par GRTGaz, ont pour but de déplacer le poste de détente 40 bars situé à proximité du collège Jean Lartaut, pour des raisons évidentes de sécurité. Ce chantier nécessite l'ouverture de tranchées profondes dans la voirie. La Commune se greffe sur ces travaux pour changer la conduite et les

branchements d'eau potable rue de l'Aumônerie. S'en suivront dans cette même rue l'effacement des réseaux électriques et télécommunications, l'éclairage public et la réfection des trottoirs et de la voirie. Enfin, deux conduites d'eau potable vont être remplacées route de la Touche. Elles dataient de 1857 !!!



LES PROJETS 2018

- Réfection totale de l'enrobé de la rue Abel GUY.
- Création de l'extension du Lotissement Saute-Ageasse offrant 21 lots viabilisés à bâtir. Ces travaux se dérouleront concomitamment à ceux du Centre de Loisirs réalisé par la Communauté d'Agglomération du Grand Cognac.
- 1^{ère} tranche de réfection de trottoirs cité de Saintonge.
- 1^{ère} tranche de réfection de trottoirs citée des Ormeaux.
- Étude pour le remplacement des conduites d'eau potable et d'assainissement avenue du Général Leclerc. Les travaux sont prévus pour le 1^{er} semestre 2019.
- Sécurisation de l'entrée de Jarnac au Lieu-dit La Touche, Route de Foussignac.
- Agrandissement du cimetière des Grands Maisons

avec l'aménagement d'une entrée route de Julienne, la création d'un columbarium et d'un préau pour célébrer les cérémonies civiles. L'aménagement comprend également 12 places de parking à l'intérieur du cimetière permettant le stationnement des véhicules des proches lors des obsèques.

Malgré un programme de travaux assez dense, nous nous efforcerons, comme l'année précédente, de ne pas avoir de travaux sur la voirie de la ville pour les fêtes de fin d'année. Enfin, sachez que nous continuerons à communiquer avant chaque début de chantier, par secteur, sur les contraintes, notamment de circulation, afin que vous, Jarnacais, subissiez le moins de désagréments possibles.

LE LOTISSEMENT SAUTE-AGEASSE

L'extension du lotissement Saute-Ageasse démarrera courant de l'été. 22.000 mètres carrés seront aménagés, avec une mise hors d'eau (circulation sur la voirie accessible) avant l'hiver. La vingtaine de lots à créer bénéficiera :

- d'une superficie moyenne de 500 à 600 m²,
- d'une viabilisation complète (raccordement eau, électricité, gaz, tout à l'égout, téléphone),
- d'espaces verts communs : lieu de rencontres, bancs, embellissement fleuri, mise à disposition de «Toutounettes»... Ces aménagements seront entièrement réalisés en interne par les services techniques de la ville.

Les prix des terrains n'ont pas encore été arrêtés par le Conseil Municipal. La décision interviendra au plus tard à la rentrée après une étude de marché. Les constructions sont programmables dès janvier 2019, si vous êtes intéressés contacter l'accueil de la Maire de Jarnac pour de plus amples renseignements.



COMMISSION SPORTS

Le sport à Jarnac, c'est plus de 2.500 licenciés. En tenant compte des entraînements et des compétitions, c'est environ 280.000 pratiquants en présence cumulée par an. Ajouter 70.000 heures de bénévolat et vous mesurez l'impact social et économique du sport à Jarnac.

Il convient d'être :

- Réaliste par rapport aux projets à engager
- Rigoureux sur l'aspect financier
- Visionnaire en s'inscrivant dans une perspective d'avenir
- Cohérent et respectueux des normes fédérales
- Attentif aux associations en les associant aux projets

Deux grands axes traditionnels : fonctionnement et investissement.

Malgré une baisse des dotations, le budget de fonctionnement est en légère augmentation à 96.832€ (dont 85.110€ de subventions aux 43 associations sportives jarnacaises)

Le budget investissement se décompose en deux parties :

- **Investissements depuis 2014** : 610.000€ avec un objectif prioritaire : faire évoluer le niveau de nos installations.

Exemples de réalisations :

- VTT champ de bosses niveau national
- Canoë bassin de slalom : 1er niveau national
- Terrain de rugby : classement régional
- COSEC, courts couverts tennis, salle de gym : étanchéité toitures réalisées
- Dojo : protections murales, changement tatamis
- Tennis : réfection complète des 6 courts extérieurs.
- Aviron : mise en place d'un nouveau

ponton flottant

- Gymnastique : changement fosse de réception, portique, tremplin, etc
- Pétanque : 8.700€ de travaux dans les chalets
- Mise en place d'un circuit sportif en ville
- 2017 : fin acquisition des parcelles pour la

plaine de sports

- **Investissements prévus en 2018** :

- Sono au COSEC
- Mise en place de caméras de surveillance au stade
- Eclairage piste d'athlétisme en tenant compte des normes fédérales
- Athlétisme : modification de l'aire de lancer de javelot
- Dojo : modification chauffage, aération, sanitaires

• Modification club-house du tennis-rugby afin de rendre le rugby autonome

- Début des travaux de la plaine de sports
- Aide au football et au canoë pour

l'acquisition de mini-bus 9 places

- Mise en place de fourreaux pour poteaux de rugby sur terrain de football

L'objectif est de permettre aux associations de continuer à progresser avec des infrastructures et un encadrement de qualité

Merci à toutes celles et ceux qui œuvrent pour atteindre cet objectif.

Le sport, une passion commune.

L'enthousiasme fait avancer, la passion, se surpasser.

COMMISSION CULTURE

La commission Culture reste dans la perspective des dernières années et propose un programme varié qui correspond à un large public. Le budget total consacré à l'organisation et au soutien d'événements culturels sur la commune est de 126 320 euros.

Pour 2018 : Samedi 23 juin, fête de la musique animation centre-ville et parking de l'orangerie (Donation MITTERRAND) bal musette, variété.

Samedi 14 juillet festivités de la fête nationale. Présence de Bunda Blanca (percussions) et de la Banda pour animer le centre-ville toute la journée. Vendredi 27 juillet, Jarnac en fête place Charles de Gaulle, animations pour tous, pique-nique possible (tables, chaises et barbecues à disposition) 4 animations de 17h à minuit.

Nous avons aussi prévu le maintien de la venue du manège pour les fêtes de fin d'année. Ce manège ne sera pas gratuit mais offert sur présentation de tickets donnés par les commerçants et la mairie.

Nous essayons le plus possible d'adapter les tarifs, pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture. Les horaires des spectacles sont également adaptés au public concerné, avec possibilité de transport via la navette de la ville sur simple inscription à la mairie. Nous espérons faire mieux pour cette année 2018 !

Nous restons toujours à votre écoute, merci de nous faire part de vos remarques ou suggestions pour les saisons culturelles qui viennent.

Les actions courantes de Communication menées par la commune demeurent financées à 100% par les recettes provenant de la location de nos affichages publicitaires. Nous vous rappelons notre décision d'investir près de 4.500 euros dans la signalétique en centre-ville. Ainsi les édifices les plus recherchés tels l'Hôtel Renard pour les mariages, le Musée, l'office de tourisme ou bien encore notre nouvelle salle de concert «la Salle des Foudres», seront prochainement signalés comme il se doit.

Nos futures bornes d'information seront en cours de fabrication (photo ci-contre). Elles afficheront notre plan de ville incluant le nom des rues, un plan désigné retraçant notre circuit historique ainsi que des illustrations des faits marquants et historiques de notre cité.

Nous espérons que ces nouveaux aménagements, aux couleurs de notre mobilier urbain, vous plairont et répondront aux attentes de nos visiteurs.

La Commission assurera également le suivi du plan d'action mis en place dans le cadre du RGPD (cf article page 11) et sera moteur dans ce domaine auprès des différents acteurs.



COMMISSION SOCIALE

Chaque année, à l'heure de l'élaboration du budget, la commission sociale fait le bilan de ses actions et se projette sur celles à venir. Depuis plusieurs années, nous avons à cœur de pérenniser les animations qui apportent de la convivialité et du sens en terme de maintien du lien



social (repas des aînés, ciné seniors, animation de Noël...). Toutes ces actions, au-delà des rencontres et du plaisir qu'elles procurent, ont un fil conducteur. Ainsi, les élus qui sont là pour accueillir les convives lors de ces manifestations, tous ont à cœur de rentrer en discussion, de faire émerger des besoins, des situations délicates qui pourraient passer inaperçues dans le flot du quotidien.

En 2018, fort des expériences des 2 dernières années, la commission Sociale



souhaite mettre en place des actions pour cibler le public familial. Si des tentatives d'animations ont montré leur intérêt en termes de prise de contact, il nous faut aujourd'hui avoir des actions qui permettront un lien plus proche des besoins et des attentes des familles du territoire.

En parallèle de la commission sociale, un certain nombre d'élus siège au CCAS, où sont également représentées des associations œuvrant dans le domaine social (UDAF, ADMR, Association Familiale, France Alzheimer, La Merci, Croix Rouge, Restos du Cœur). Au-delà du rôle d'aide aux urgences primaires, le CCAS crée des liens et des partenariats privilégiés avec tout organisme susceptible d'intervenir dans ce domaine. Dernièrement, la mise en place de Monalisa a donné lieu à une rencontre avec les membres du CCAS. Ces interactions permettent un travail en commun pour intervenir sur une situation qui peut avoir de multiples facettes. Le CCAS, présent en Mairie, a pour vocation d'utiliser sa visibilité auprès des citoyens et des partenaires pour fluidifier les interventions des uns et des autres. Chaque situation, prise individuellement a sa spécificité qui nécessite des interventions multiples. Au quotidien, nous pouvons compter sur un partenariat étroit avec les organismes sociaux tels que la MDS, Maisons de retraites, assistantes sociales des hôpitaux.





santé pour les polyopathologies... Cette nouvelle façon de pratiquer la médecine générale, ils la retrouvent dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaire.

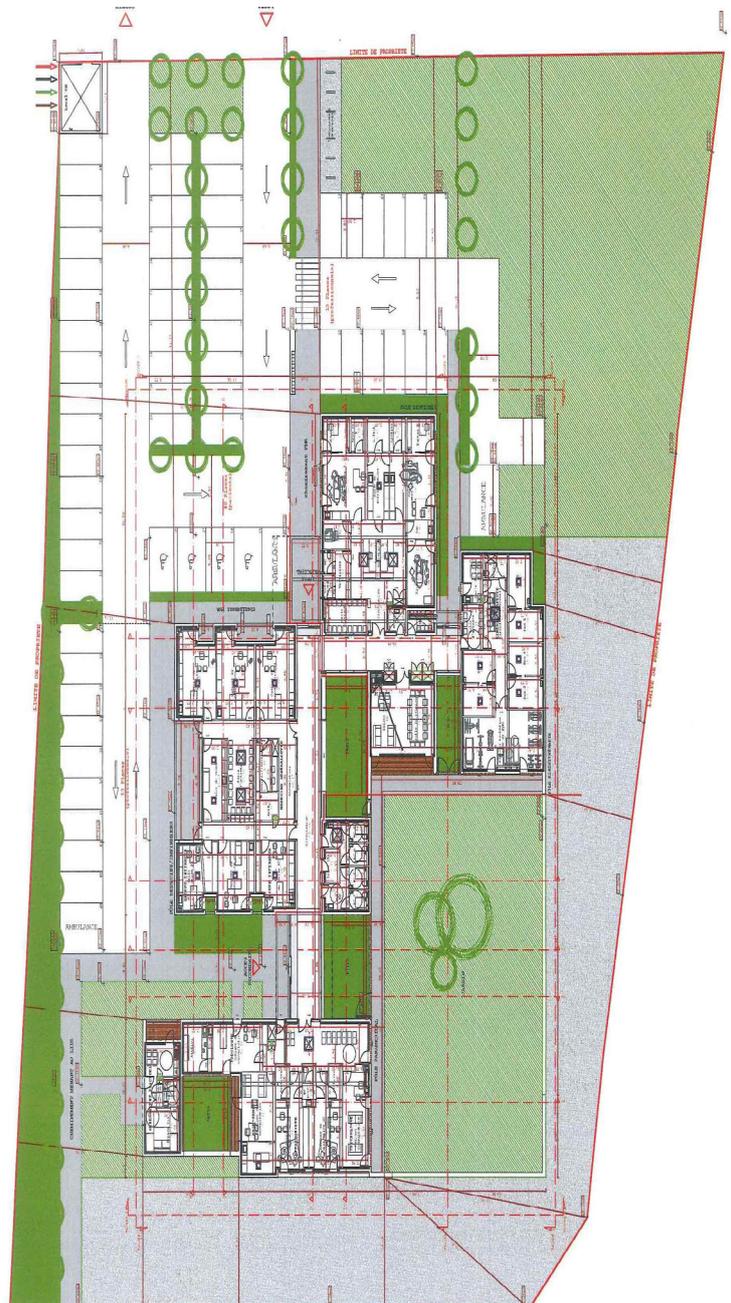
De 2015 à 2016, le projet s'est construit d'une part dans le cadre du projet de santé porté par les professionnels de santé qui se sont constitués en Association « Jarnac Santé », et d'autre part pour la mise en œuvre du projet immobilier d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Les travaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ont débuté. Située au carrefour de l'Avenue de l'Europe et de la Rue Croix Saint Gilles, cette construction accueillera 15 professionnels de santé : médecins, infirmières, dentistes, kinésithérapeutes, sage-femme, orthophonistes, podologue et ostéopathe. Ce regroupement de professionnels a pour objectif d'assurer une bonne coordination des soins et d'accueillir dans les meilleures conditions de nouveaux soignants.

Les origines du projet :

En septembre 2014, la municipalité a organisé une rencontre avec les professionnels de santé de Jarnac, en partenariat avec l'antenne Charente de l'Agence Régionale de Santé, pour évoquer la problématique de la désertification médicale et la continuité des soins sur notre territoire qui s'étend au-delà des limites de la Commune. De cette première rencontre est né un partenariat entre la Commune et les professionnels de santé qui ont décidé de réfléchir au moyen de lutter contre cette désertification médicale et d'inciter de jeunes médecins à s'installer à Jarnac.

En effet, la problématique de la médecine générale à Jarnac et dans les communes limitrophes revêt à ce jour un caractère d'urgence. Les contacts pris avec des candidats potentiels à la reprise de l'activité de médecine générale à Jarnac amènent au constat suivant : une très large majorité souhaite s'installer dans un établissement pluridisciplinaire, en s'associant avec d'autres médecins pour pouvoir aménager leur temps de travail, bénéficier d'un proche réseau pour discuter entre collègues de cas complexes, interagir avec les autres professionnels de





L'implantation de la Maison de Santé, à l'entrée de la Zone d'Activité de Jarnac, avenue de l'Europe, répond à un souhait des professionnels de santé, d'être placés dans une zone facile d'accès pour l'ensemble de la patientèle qui dépasse les limites du territoire communal de Jarnac. En effet, les médecins généralistes réalisent plus de la moitié de leurs actes pour des patients résidents sur le secteur du canton de Jarnac. Il en va de même pour les autres professionnels.

Le programme consiste en la construction neuve d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire d'environ 1.000 m².



Les professionnels y sont regroupés en quatre pôles fonctionnels sur un même site (en un seul bâtiment), reliés entre eux par la création d'espaces communs (salle de réunion, de repos, salle d'attente mutualisées...).

Le maître d'œuvre, sélectionné par Jury de Concours, a été désigné en janvier 2017. Il s'agit du Cabinet ARCHIPEL, situé à Royan (17).

Coût de l'opération :

Le coût de l'opération est estimé à 2.574.000 € HT. La Commune pourra compter sur les participations financières de l'État, de la Région et du Département. Restera à la charge de la commune la somme de 1.800.000 € HT. Cette charge sera répercutée sous forme de loyers perçus auprès des futurs occupants.

Le calendrier des travaux :

Phase préparatoire : études

décembre 2017	choix architecte
mars / avril 2017	projet
mai à août 2017	dépôt permis Construire
juin à août 2017	choix des entreprises
juillet 2017 à avril 2018	Fouilles archéologiques

Phase opérationnelle : travaux

mai à août 2018	terrassements/gros œuvre
août 2018 à février 2019	second œuvre (électricité, plomberie, ouvertures)
décembre 2018	100% hors d'eau et hors d'air
mars à août 2019	finitions (sols, murs)
septembre 2019	réception

Les entreprises retenues pour la réalisation des travaux :
Voirie Réseaux Divers – Aménagements extérieurs : COLAS – Roulet Saint Estèphe (16)

Gros Œuvre : Entreprise LEONARD - Angoulême (16)

Étanchéité : DME – Balzac (16)

Menuiseries Aluminium : Verrespace – Champniers (16)

Menuiseries Bois : Nebout et Valentin – Barbezieux (16)

Cloisons – Plafonds : Entreprise Martaud - Jarnac (16)

Carrelage et revêtements de sol : Groupe Vinet – Aytré (17)

Peinture : Fontanillas – Cognac (16)

Electricité : TES – Claix (16)

Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation : Entreprise Dupré – Saintes (17)

Les fouilles archéologiques

L'archéologie préventive est une mission de service public à laquelle chaque aménageur contribue. Ainsi une collectivité, ou un particulier, qui aménage un espace, est tenu de procéder aux travaux d'archéologie préventive lorsque le terrain est considéré comme ayant un intérêt d'un point de vue du patrimoine archéologique.



Qui décide des fouilles ? Le Préfet de Région, en tant que Directeur des Affaires Culturelles.

Comment se passent les fouilles ? Il y a 2 phases : le diagnostic et les fouilles.

La phase de diagnostic est systématiquement réalisée dès lors que les travaux nécessitent une préparation des sols d'importance. Ce diagnostic est effectué par l'INRAP (Institut National de Recherches archéologiques préventives). Ce diagnostic est financé par la redevance d'archéologie préventive.

Si le diagnostic confirme la présence de vestiges



significatifs sur le plan scientifique ou patrimonial, le Préfet peut prescrire la réalisation d'une fouille pour recueillir les données archéologiques.

La phase de fouilles d'archéologie préventive est alors réalisée sous Maîtrise d'Ouvrage de la Collectivité. De ce fait, la Collectivité choisit l'opérateur spécialisé (une équipe d'archéologues) et finance les fouilles. Ces travaux ne sont pas sans conséquence financière pour un aménagement. Ainsi, pour le projet de construction de la Maison de Santé, la Commune de Jarnac finance les fouilles à hauteur de 162.600€.

Les fouilles réalisées sur le site de la Maison de Santé ont



été réalisées du 12 mars au 20 avril 2018.

Le diagnostic avait eu lieu fin 2016 et avait permis de mettre au jour un aménagement de type habitat rural avec des fosses et un bâtiment construit sur poteaux porteurs,



datant de l'âge du bronze ancien (1er siècle de notre ère) et de multiples structures fossoyées et structurées.

Ce diagnostic s'est poursuivi par la phase de fouilles. Ces travaux ont confirmé la présence de vestiges de l'Age de Bronze et antique. Les vestiges ont été photographiés, cartographiés et pour certains retirés pour étude. Le site a ensuite été remis en état pour la réalisation des travaux.

PARTICIPATION CITOYENNE

Quelques rappels de prudence pour lutter contre les vols à l'approche de la période estivale.

Prenez l'habitude de fermer votre portail et votre porte, même quand vous êtes là, un vol est vite commis lorsque la porte est ouverte et que vous profitez tranquillement de vos extérieurs.

Pensez aussi à verrouiller votre véhicule et ne laissez rien à l'intérieur. Ne laissez pas de clés en évidence ou d'outils pouvant servir à commettre des effractions.

La ville de Jarnac adhère au dispositif «participation citoyenne» en partenariat avec la gendarmerie. Celui-ci a déjà montré son efficacité à diverses reprises, pour autant il n'est efficace qu'avec votre concours.

Nous vous invitons à nouveau à signaler tout fait inhabituel ou suspect à la gendarmerie ou au référent de votre quartier (quel qu'il soit : véhicule anormalement stationné, individu semblant faire du repérage,...), et ce,

dès sa constatation et même si vous n'êtes sûr de rien ! Il vaut mieux des alertes vaines que des cambriolages avérés.

Une fois l'alerte donnée, les gendarmes envoient rapidement une patrouille sur place, ce qui suffit souvent à éviter la commission de faits indésirables ou d'en résoudre d'autres. Ainsi plus l'alerte est donnée tôt, et mieux le système fonctionne.

On compte sur vous !

Les référents étant :

Zone 1 : François RABY

Zone 2 : Christophe ROY

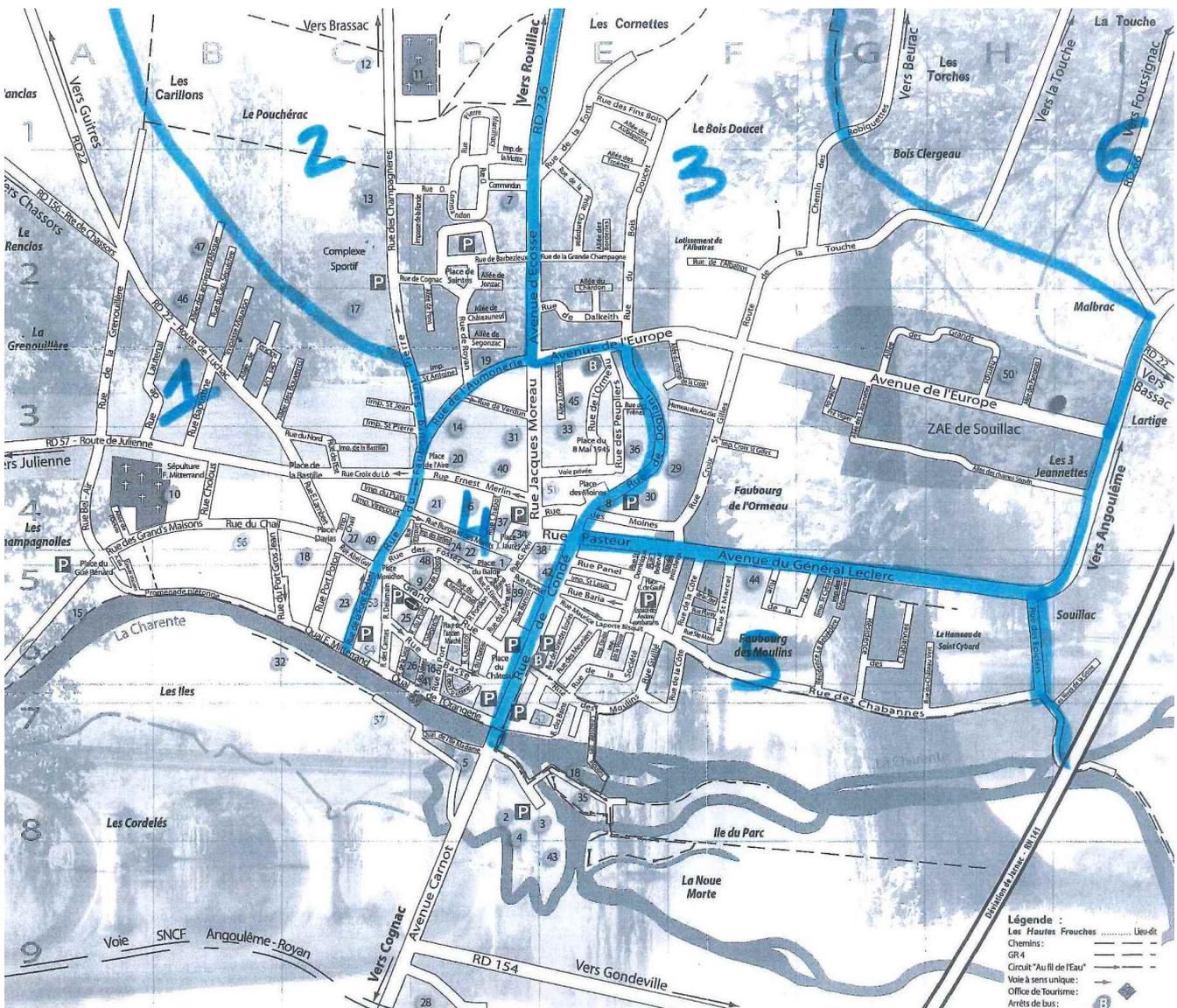
Zone 3 : Catherine PARENT

Zone 4 : Claude CHARRIER

Zone 5 : Philippe GESSE

Zone 6 : Sébastien BROTIER

Plan de répartition des référents de quartiers



Newsletter

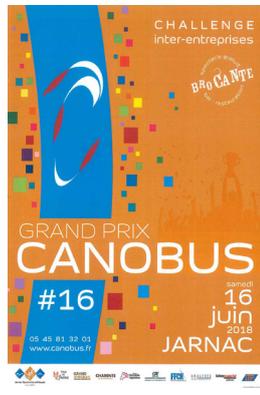
Ville de Jarnac

Animations culturelles et sportives

SAMEDI 16 JUIN : GRAND PRIX CANOBUS

Jarnac Sports Canoë Kayak et ses partenaires ont le plaisir de vous annoncer l'organisation du 16^{ème} Grand Prix Canobus®, sur le plan d'eau de Jarnac.

Cette 16^{ème} édition verra l'équipe Crédit Agricole défendre son titre face à de nombreux challengers.



SAMEDI 16 JUIN : BROCANTE DU CANOBUS

Brocante gérée par l'APE de Ferdinand Buisson.
2 € le mètre
Quai de l'Orangerie face au Canobus.

Réservations : 06 83 81 10 11



SAMEDI 16 JUIN : EXPOSITION

Les jeunes élèves de l'atelier d'Elsa Lécivain exposent leurs œuvres à l'Hôtel Renard de 11h à 12h30 et de 14h à 18h30.

Entrée libre.

Association "Nos artistes en herbe"



DU 15 AU 17 JUIN : TOURNOI DE TENNIS

Le Tennis club de Jarnac organise un TMC hommes et femmes de NC à 30/2 au stade municipal de Jarnac.

Possibilité de restauration sur place.

Inscriptions : 05 45 81 27 55 ou 06 14 38 91 30



DU 18 JUIN AU 1ER JUIL : TOURNOI DE TENNIS

Le Tennis club de Jarnac organise un tournoi au stade municipal de Jarnac. Simples Dames & Simple Messieurs, Double Messieurs & Double Mixtes.

Inscriptions : 05 45 81 27 55 ou 06 14 38 91 30



SAMEDI 23 JUIN : FÊTE DE LA MUSIQUE

De 19h30 à 23h00

- 19h30 : Place de l'ancien marché Les Matthiuzes : chansons déconnautes et rock n'roll

- 20h30 : Place du Baloir Melody Cocktail : un moment convivial pour danser sur les airs les plus connus.

Et toute la soirée : concerts dans les bars.



DU VENDREDI 29 JUIN AU DIMANCHE 1ER

JUILLET : THÉÂTRE

La Part des Anges présente un ensemble de pièces sur le thème "Carpe Diem"



SAMEDI 30 JUIN : GALA DE GYM

Organisé par Jarnac Sports Gymnastique au COSEC.

De 15h à 18h30.

Entrée libre et gratuite.

Nombreuses démonstrations et animations.



Newsletter

Ville de Jarnac

Animations culturelles et sportives



Avec Les Cinémaniacs Jarnacais, cinéma tous les mercredis 20h30 à l'auditorium de Jarnac

DIMANCHE 8 JUILLET : EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES

Comme tous les deuxièmes dimanches de chaque mois, place du Château, venez assister à un rassemblement libre de collectionneurs et partager leur passion des voitures de collection. Renseignements au 06 62 83 67 71 vieuxvolantsjarnacais@gmail.com



VENDREDI 27 JUILLET : FESTIVAL

JARNAC EN FÊTE

17h : Un Scapin en Carton Cie Pantoum
18h30 : Turbulences Cie Comme dans les...
19h30 : Cheese N'Coffee Musique improvisée
21h30 : La Cuisine Maboul Distorsion
Barbecue à disposition sur place
La Fabrik'à Crêpes : toute la journée
19h30 : apéritif offert par la mairie - Place Charles de Gaulle - Renseignements : 05 45 81 47 34



MARDI 3 JUILLET : JARNAC AU CŒUR DU BLUES

Les 25 ans de Blues Passions

The Paul Deslauriers band à 19h45
SANSEVERINO à 21h15
Crossroads by Cognac Blues Passions à 22h45

Tarifs : 35 € & 10 € pour les moins de 12 ans

Informations et réservations : 05 45 36 11 81



SAMEDI 14 JUILLET : FÊTE NATIONALE

De la musique festive dans les rues du centre-ville de 15h30 à 23h.

Des jeux pour les plus jeunes sur l'Île du parc de 14h30 à 18h.

Du sport :

- courses pédestres dès 9h en centre-ville

- courses cyclistes l'après-midi dès 13h15

Le feu d'artifice sur les quais.

De la restauration/buvette place du Château

Informations : 05 45 81 47 34



MERCREDI 1ER AOÛT : COLLECTE DE SANG

Une collecte de sang est organisée par l'Amicale des Donneurs de Sang de Jarnac de 15h30 à 19h30 à la Salle des Fêtes de Jarnac.



 **VILLE DE JARNAC**

FORUM DES ASSOCIATIONS
SAMEDI 8 SEPTEMBRE
SALLE DES FÊTES ROUTE DE LUCHAC

Vous êtes une association et souhaitez promouvoir les manifestations que vous organisez sur la commune de Jarnac, faites nous passer vos infos dès que possible à mairie@ville-de-jarnac.fr ou l.thevenoux@ville-de-jarnac.fr pour une parution dans la newsletter du mois précédent la date de la manifestation.

INSCRIPTION : NEWSLETTER@VILLE-DE-JARNAC.FR

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, INDUSTRIELS ET ARTISANS DE JARNAC

L'association des commerçants de Jarnac (ACIA), avec son nouveau bureau, se motive et souhaite dynamiser le centre-ville, les idées ne manquent pas, pour rassembler les commerçants et attirer à leurs portes les touristes et de nouveaux consommateurs sur le territoire jarnacais.

La Ville de Jarnac les soutient dans leurs projets et toutes leurs manifestations, afin de faire vivre le centre-ville.



UNE NAISSANCE À JARNAC

Ce n'est pas de coutume, un petit Pierre-Elie est né à Jarnac le 24 mai 2018 au domicile de ses parents. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous présentons toutes nos félicitations à M. et Mme HALLAIRE Yves et Armelle et à sa petite sœur Jeanne.



SIGNALETIQUE EN VILLE

Toujours dans un souci d'amélioration de notre signalétique, nous avons procédé au remplacement des Kakémonos de signalisation quai François Mitterrand avec un design aux couleurs de notre ville.



L'HORLOGE

Depuis le début de l'année notre horloge a revêtu son nouvel habit pour honorer nos poètes et écrivains disparus, tous ne sont pas cités, une conférence sera donnée à l'automne.



Rappel sur le stationnement

Nous vous rappelons que sont considérés l'arrêt et stationnement sur les trottoirs en amont des passages piétons dans le sens matérialisés à cet effet.

Ces infractions vous exposent à une amende de véhicule.



comme très gênants par le code de la route ainsi que ceux sur une distance de cinq mètres de la circulation, en dehors des emplacements

135 euros ainsi qu'à la mise en fourrière de votre

Salubrité

Les propriétaires de chiens sont tenus de les tenir en laisse sur la voie publique. Ils doivent ramasser leurs déjections sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. Nous vous rappelons que des sacs à cet effet sont disposés un peu partout dans la commune.

RAPPEL DES PROCÉDURES DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les sacs noirs sont ramassés le mardi et le vendredi matin. Dépose la veille après 19h00.

Les sacs jaunes sont ramassés le mardi matin. Dépose le lundi soir après 19h00.

Les semaines comportant un jour férié, les ramassages sont décalés d'une journée.



PASS' TRANSPORT :

Pour faciliter la mobilité en milieu rural, le Département a mis en place le Pass' Charente transport. Celui-ci est de nouveau accessible aux Jarnacais de plus de 70 ans.

Pour plus de renseignements, contactez le C.C.A.S. de la mairie au 05 45 81 47 .

HORAIRES NAVETTE :

Depuis le 05 avril, la navette circule le jeudi après-midi, sauf les jours fériés, avec trois passages entre 14h et 16h30. Pour rappel, elle circule les mardis, jeudis, vendredis et samedis matin avec quatre passages, de 9h à 12h, sauf les jours fériés.

Les horaires des passages sont consultables en Mairie et sur le site internet de la commune : www.ville-de-jarnac.fr.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

JARNAC VIVRE ENSEMBLE

Nous venons de voter le compte de gestion 2017 ainsi que les différents budgets communaux, émanant d'une gestion de fonctionnement sans particularité notable et bénéficiant d'un historique financier sain.

A noter que le résultat est embelli par deux points importants:

Le budget eau et assainissement (937000 €) dont les fonds ont été réintégrés dans les comptes suite à une décision de la Communauté d'Agglomération,

La dotation de solidarité de l'Agglo dont le nouveau calcul nous est favorable; ne rêvons pas, il est certain que compte tenu des obligations financières de la Communauté d'Agglomération ces largesses ne devraient pas perdurer, et avoir des conséquences quant à la situation financière de Jarnac.

L'endettement suite à l'expiration de plusieurs emprunts reste dans la norme, toutefois une prévision à trois ans (maison de santé 2.000.000 €, lotissement 600.000 €, budget général 1.300.000 €) sensibilisera ce poste.

L'évolution des compétences de la Communauté d'Agglomération nous redonne la gestion "école", domaine auparavant géré par la Communauté de Communes de

Jarnac, on peut redouter que celle-ci génère dès 2019 des dépenses supplémentaires significatives.

Nous souhaiterions également un prévisionnel d'exploitation concernant la maison de santé. En effet son périmètre important, quinze professionnels, sera-t-il pourvu ?

Nous observons un développement des services, de l'immobilier, de l'économie sur la périphérie de Jarnac, souvent au détriment de notre ville intra-muros. Par rapport à cette situation l'État tend à prendre des dispositions, limiter l'occupation de terres agricoles par l'immobilier et favoriser la régénération de l'immobilier urbain. Une préoccupation qui doit nous interpeller. Se limiter à l'aide de l'Association des Commerçants, bien qu'incontournable, n'est pas suffisante, il faut penser cette problématique en terme d'habitat, de rénovation (friches industrielles), de services, il faut chercher et trouver les subventions nécessaires, c'est possible.

A la lecture de ces quelques observations, restons optimistes, notre cité doit trouver sa place entière dans la Communauté d'Agglomération, siège du développement économique de Jarnac.

ÉTAT CIVIL

Mariages

COUDER.C Fabien & ARTAUD Chloé 01/12
PIGEOT P. Adrien & JOUBERT Andréa 17/02

Naissances:

PIGEOT Léandre 12/10 CHATEAUBERNARD
PIRODEAU Ethan 17/10 CHATEAUBERNARD
BOUSSIN Emma 29/10 SAINT MICHEL
BONNEAU Nina 04/11 CHATEAUBERNARD
CAROLUS Jade 08/11 SAINT MICHEL
TRAMEAUX Zélie 15/01 CHATEAUBERNARD
LAUDE Anaëe 24/03 CHATEAUBERNARD
BISSERIER Alice 12/04 CHATEAUBERNARD
DOCOC Marylou 29/04 CHATEAUBERNARD
SIRE HOYEZ Lola 16/05 SAINTES
HALLAIRE Pierre-Elie 24/05 JARNAC

Décès:

AUBOIN Jean-Marie le 13/10
SEIGNEURET née PINGOT Jeannine le 15/10
HINDS John le 18/10
L'HOMME Jacqueline le 26/10

DELAGE née DIOT Églantine le 11/11 EKKI Ali le 23/02
BAUDOUIN née AUDOUIN Monique le 13/11 LAMANT Octave le 24/02
BAUDOUIN Michel le 14/11 AUBENEAU Francine le 25/02
LAPEYRE née PETIT Marie-Louise le 25/11 MERLAUD née CHARDONNÉ Andrée le 01/03
HAYER Marcel le 29/11 BOURRET née BESINEAUD Suzanne le 08/03
SALERNO Sergio le 14/11 ROUSSEAU Adrienne le 21/03
MÉRILLAC née MOUSSET Denise le 27/11 BESSE Jean le 28/03
BOULET René le 03/12 BATIFOIX née DESCLIDES Paulette le 29/03
SARTORI Pascal le 06/12 BUSTOS née DUBUQUOY Jeannine le 29/03
ROUX Gisèle le 16/12 DELAGE née HART Suzanne le 04/04
MARQUET Bernard le 21/12 ROUTURIER née JARDIN Chantal le 08/04
RICHARD née MURAIL Marcelle le 29/12 BLAY Henri le 23/04
RAYNAUD Pascale le 29/12 PAPONNAUD Lucienne le 26/04
BORDENAVE née QUINIO Simonne le 07/01 BODARD née LAGRANGE Étienne le 27/04
COUSSY Marcel le 08/01 MASSÉE née BRANDET Fernande le 28/04
THOMAS née BLANCHARD Jocelyne le 08/01 MAROLLEAU Bernard le 26/04
MARTIN Maurice le 13/01 VERDAUD née LEBRAUD Marie-Pierrette le 07/05
GAUTIER née CLÉMENCEAU Paulette le 14/01 le 07/05
VAUCHEL Guy le 25/01 DUBOIS née HUC le 04/05
FUSEAU Jean le 26/01 DALLA SANTA Pietro le 14/05
CHARFALLOT Danielle le 11/02 MARCHAND Rémy le 19/05
DAVIAS Claude le 16/02 BLENEAU Roland le 26/05
GUILBERT née JOUSSON Micheline le 20/02 PAUTIER Henri le 02/06
GUILLET Joël le 22/02 LAFENÊTRE née RENARD Jeannine le 02/06

"RGPD"

RGPD : RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Vous recevez actuellement de nombreuses sollicitations de la part de prestataires de service afin de prendre connaissance de la mise à jour de leur politique de confidentialité. Ce phénomène en masse découle de l'entrée en vigueur du RGPD au sein de l'Union Européenne depuis le 25 mai 2018.

Cette nouvelle législation complète la loi informatique et liberté de 1978 et la loi république numérique (LRP) en créant de nouveaux droits et obligations. Toute entité traitant des données de citoyens européens est concernée par le RGPD. La notion de données personnelles est appréciée au sens large et intègre les données nominatives (noms, prénoms, adresse...) comme celles qui permettent une identification indirecte, comme un n° de carte d'identité.

La Mairie de Jarnac, en tant que collectivité territoriale traitant les données de ses concitoyens, est elle aussi concernée. L'application du RGPD impose une nouvelle organisation et la nomination d'un «délégué à la protection des données personnelles» (DPD). Ce poste sera mutualisé à l'échelle de l'ATD16 (Agence Technique de la Charente) avant la fin de l'année.

D'ici là, pour toutes questions relatives à vos droits Informatique et Libertés, notamment vos droits d'accès,

rectification, suppression de vos données, vous pouvez contacter notre Responsable Informatique en écrivant à mesdonneespersonnelles@ville-de-jarnac.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Jarnac, Place Jean Jaurès 16200 JARNAC.

Nos agents réalisent actuellement une cartographie de l'ensemble des traitements effectués dans le cadre de notre activité. Une charte d'utilisation des données à caractère personnel est également en cours d'élaboration.

Des normes de sécurité et un Responsable du Système Informatique sont mis en place depuis de nombreuses années afin d'assurer la protection de vos données.

Soyez assurés que l'ensemble des moyens (élus, agents, fournisseurs) sont mis en œuvre afin d'assurer notre conformité au RGPD selon un plan d'actions défini.

Nous reviendrons vers vous avec de plus amples informations prochainement, consultez notre site internet pour vous tenir informés.

ATTENTION : L'échéance du RGPD a suscité la multiplication des offres de services parmi lesquelles un certain nombre d'arnaques envers les petites et grandes entreprises, elles aussi concernées par le RGPD. La CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) invite à la plus grande vigilance sur les appels de sociétés revendiquant un «label CNIL» (inexistant) et proposant une conformité RGPD «clé en main».